

ANNEXE A1

Adresse :
156, 5^e rang
Sainte-Clotilde-de-Horton J0A1H0

No de lots :
5480684

INCLUSIONS

Aucune inclusion

Lesquels sont vendus sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.

EXCLUSIONS

L'ensemble des biens et meubles, cuisinière au bois et toutes fixtures décoratives au bâtiment.

DÉCLARATION DU VENDEUR :

1. L'eau provient actuellement de la rivière. Possibilité d'installer un puits artésien sur le terrain de la propriété.
2. L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
3. 30 jours suivant la promesse d'achat acceptée, le vendeur s'engage à obtenir une autorisation de changement d'usage auprès de la municipalité afin de permettre un usage résidentiel conforme. Le vendeur devra remettre une copie de l'autorisation écrite provenant de la municipalité à l'acheteur dans le délai prescrit sous peine de rendre la présente promesse nulle et non avenue. Les vérifications de base afin de permettre un tel changement d'usage ont déjà été effectué auprès des autorité compétente.
4. La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
5. Il y aurait une petite zone inondable au bord de l'eau. Cette zone n'affecte pas le bâtiment actuel. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
6. Installations septiques : L'immeuble présentement vendu n'est pas desservi par un service d'aqueduc ni par un service d'égout sanitaire de la municipalité concernée. La municipalité ne remet plus de lettre de conformité des installations septiques, et ce, pour tous. Le vendeur ne possède aucun document relatif à ses installations septiques et, à la suite des vérifications avec la municipalité où nous n'avons pu avoir aucun document (sauf ci-joint si applicable), il est difficile au courtier inscripteur de démontrer la nature et la conformité des installations septiques. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.
7. Cette vente est faite sans garantie de qualité aux risques et périls de l'acheteur.

Date : 24-03-21

Par la présente, j'ai pris connaissance de ce document et m'en déclare satisfait.

PAG _____

Acheteur 1

date

Vendeur 1

date

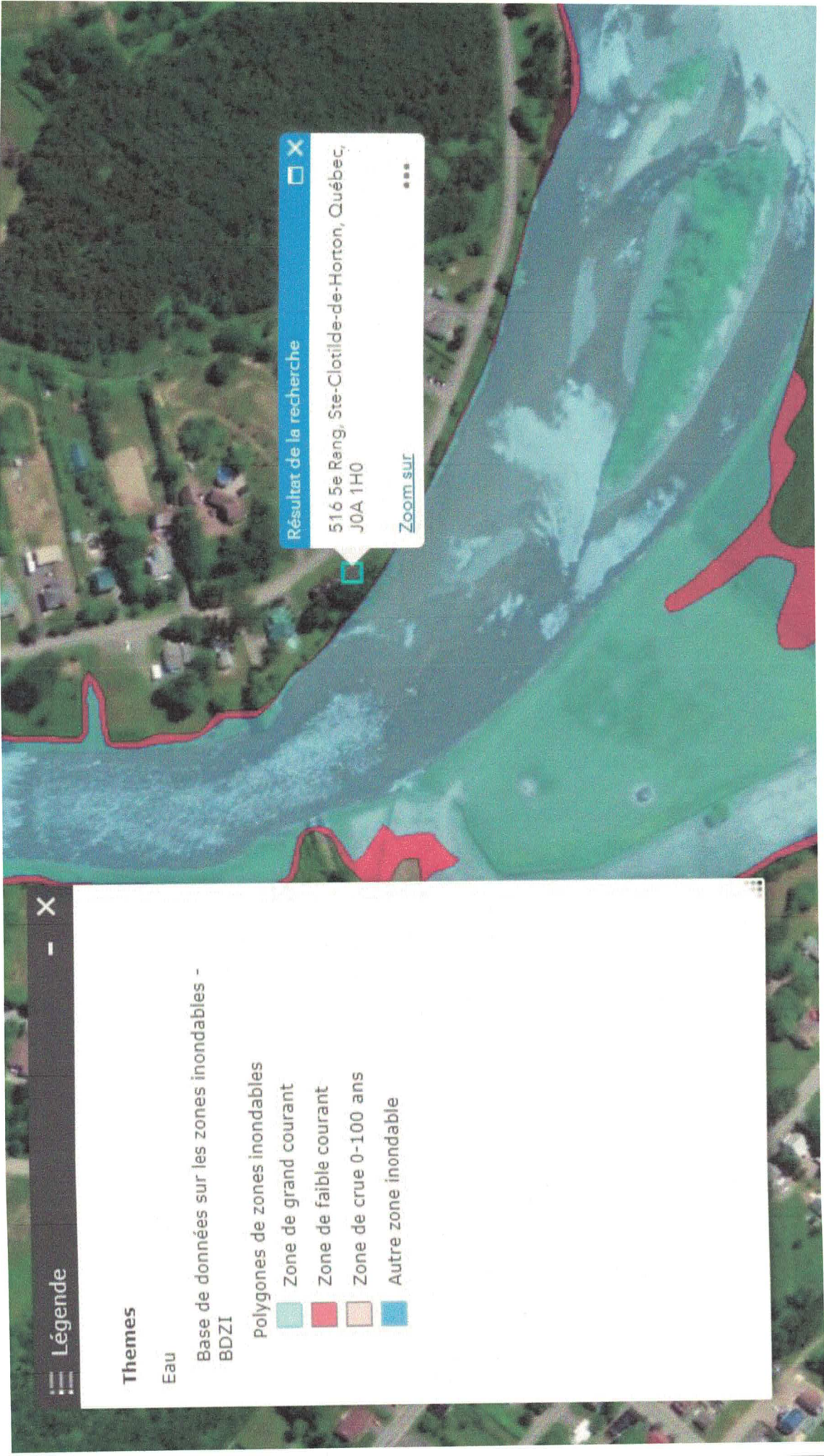
Acheteur 2

date

Vendeur 2

date





☰ Légende

Themes

Eau
Base de données sur les zones inondables -
BDZI

Polygones de zones inondables

- Zone de grand courant
- Zone de faible courant
- Zone de crue 0-100 ans
- Autre zone inondable

Résultat de la recherche

516 5e Rang, Ste-Clotilde-de-Horton, Québec,
J0A 1H0

[Zoom sur](#)